

Procès-verbal
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 11 avril 2016

Convocation établie en date du 05/04/2016 et affichée le 05/04/2016

L'an deux mille seize et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Françoise DUGARET pour M. Olivier PENIN, M. Rudy THEROND pour Mme Claudette BRUNEL

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAUJLET



Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis, il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Gilles TRAUJLET, est nommé, secrétaire de séance.

M. Laurent PELISSIER, Président, demande si les membres du Conseil Communautaire ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mars 2016.

Concernant la page 13 de ce procès-verbal (n°2016-03-26), Mme Annie BRACHET précise que les résultats du choix de la modalité de vote pour l'approbation des budgets primitifs 2016 doivent être modifiés : 1 CONTRE (Mme Marilyne FOULLON), 15 abstentions (Mme Christelle BERTINI, Mme Annie BRACHET, M. Arnaud FOUREL, M. Claude LAURIE, Mme Marielle NEPOTY, M. Pierre MAUMEJEAN, M. Léopold ROSSO, M. Laurent PELISSIER, Mme Sabine ROUS, M. Hervé SARGUEIL, Mme Jeanine SOLEYROL, M. Gilles TRAUJLET + procurations), 16 POUR.

Par ailleurs, M. Claude LAURIE tient à ce que soit précisé dans le procès-verbal (en plus du chapeau introductif présentant les membres présents et absents) qu'avant de se retirer à la fin de la question 2016-03-26 chapitre 012, il a donné procuration à M. Pierre MAUMEJEAN.

Après prise en compte des remarques, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité.



Ordre du jour :

1. Budgets primitifs 2016
2. Autorisation de Programme/Crédits de Paiement -Travaux relatifs au transfert des effluents de Saint Laurent d'Aigouze à la station d'épuration de Le Grau du Roi - Budget Assainissement
3. Autorisation de Programme/Crédits de paiement – Chemisage des eaux pluviales - Budget principal
4. Autorisation de Programme - Autorisation d'Engagement – Crédits de paiement - Marché relatif aux travaux d'entretien du réseau d'eau brute et de ses ouvrages annexes - Budget Principal
5. Autorisation d'Engagement – Crédits de paiement - Marché pour l'entretien et la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public - Budget Principal
6. Autorisation d'Engagement – Crédits de paiement - Marché pour l'exploitation et l'entretien du service d'assainissement des eaux pluviales et ses ouvrages annexes sur le périmètre communautaire - Budget Principal
7. Avenant n°1 au marché public 2015- BAT01(2) relatif au réaménagement du restaurant scolaire « LE REPAUSSET LEVANT » situé sur la commune de Le Grau du Roi – Lot 5 / Cloisonnement cuisine
8. Avenant n°2 au marché public 2015-PORT01 relatif à l'Aménagement d'une promenade sur le quai des Croisades à Aigues-Mortes - Lot 1 : Quai – Voirie
9. Tarifs de prise en charge des déchets non ménagers pris pour application de la redevance spéciale
10. Tarifs de prise en charge des déchets non ménagers en déchèteries et à la plate-forme de compostage
11. Candidature à l'appel à projets d'accompagnement au changement de la prise en charge des papiers
12. Conventions de prise en charge des déchets végétaux produits par les services techniques municipaux sur les plates-formes de compostage de la CCTC : avenants de prorogation
13. Transfert de terrain sur Saint - Laurent - d'Aigouze
14. Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)
15. Prix du m3 d'eau brute vendue aux particuliers
16. Transfert du bail accordé à SFR relatif à l'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunication au profit d'une de ses filiales – MALAMOUSQUE – LE BOUCANET
17. Conventions d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunications – trois châteaux d'eau de MALAMOUSQUE, LE BOUCANET et PORT CAMARGUE
18. Elimination d'ouvrages des médiathèques intercommunales



M. Laurent PELISSIER, Président, explique que ce conseil est consécutif au rejet du budget primitif 2016 – budget principal (chapitre 014) lors de la séance du 23 mars 2016. De ce fait, les budgets sont proposés pour la seconde fois.

Le groupe « Tous pour Aigues-Mortes » par la voix de M. Cédric BONATO souhaite faire une déclaration : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Communautaire, après un budget primitif ajourné, après de multiples pressions et des dénis de premières décisions qui ont conduit à l'abandon d'affaires importantes pour l'intérêt des contribuables, face aux grandes manœuvres et aux petits arrangements politiques, nous tenons à manifester notre profonde indignation. Ce n'est pas comme cela que nous envisageons la gestion intégrée d'un mandat d'élu.

De tels agissements nous éloignent de la défense de l'intérêt général qui nous a été confié par les habitants de notre beau territoire. De tels agissements nuisent profondément au bon déroulement de notre démocratie. Au vu de ce contexte peu glorifiant, nous refusons de prendre part à cette mascarade et expliquerons à la population le sens de notre décision. Nous vous informons donc de notre décision de nous « retirer » c'est-à-dire de ne pas prendre part aux votes du conseil communautaire de ce soir ; ni ABSTENTION, ni POUR, ni CONTRE. Considérez que nous sommes dans le public. »

M. Arnaud FOUREL prend à son tour la parole afin de lire une déclaration au nom des élus majoritaires de la ville d'Aigues-Mortes : « Nous tenons à amener quelques éclaircissements sur notre demande de retrait de l'achat d'un camion, pour un montant de 290 000€, pour la création d'un service en régie du ramassage des colonnes de tri sélectif sur l'ensemble du territoire. Le fondement de notre position s'inscrit dans le fait qu'il nous est apparu que le dossier proposé n'était pas assez approfondi. En effet, on nous parle :

- d'un camion, sachant qu'actuellement il en faut trois en haute saison ;
- d'un camion mais des questions se posent lorsque celui-ci tombe en panne ?
- d'un chauffeur mais des questions se posent lorsque celui-ci est en congés, en formation.
- les comparaisons présentées, qu'elles soient tarifaires, ou de fonctionnement en équivalent temps plein, étaient effectuées entre le fonctionnement actuel (système à crochet) et un fonctionnement novateur, fonctionnement de type « easy », qui sont deux pratiques différentes donc incomparables.

Le budget et le projet présenté pour la mise en place d'un tel dispositif nous a semblé avec des manques. L'idée est cependant séduisante mais pour l'instant prématurée et incomplète. Nous devons peut-être avoir une réflexion de fonctionnement d'ensemble avec la collecte de tri sélectif, d'ordures ménagères et de fonctionnement des déchetteries afin de prendre une décision conforme à l'intérêt communautaire.»

M. Laurent PELISSIER, Président, précise que M. Olivier PENIN, Vice-président, a toujours été informé des choix opérés.

M. Olivier PENIN poursuit sur sa déclaration : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs du public ici présent, contribuables de notre territoire, nous devons ce soir nous prononcer sur le budget de notre collectivité. Je ne cacherai à personne ma réaction à la fin de notre dernier conseil communautaire : incapable de nous entendre sur l'essentiel alors que l'extrême droite a obtenu entre 48 et 50% au second tour des dernières élections. J'aime être cohérent...cette cohérence, je l'ai déjà exprimée clairement pour le second tour des élections départementales. Je souhaite rester cohérent ... Je portais, vous le savez un projet de redynamisation du tri sélectif. Ce projet, je suis venu l'expliquer à vos groupes respectifs, dans vos communes. J'ose espérer que vous en aurez apprécié le principe. Je suis très à l'aise sur ce projet d'intérêt général. Sans implication d'un quelconque prestataire, il ne pouvait porter à suspicion. Il affirmait aussi « la capacité à réaliser » de notre collectivité et la confiance dans nos agents territoriaux. Nous renouvellerons, c'est entendu, l'ensemble de notre parc de colonnes d'apport volontaire. Ces matériels sont aujourd'hui usés, obsolètes et techniquement dépassés. Nous projetons de

densifier ce parc pour passer de 350 à 550 colonnes. 531 000€ y seront consacrés cette année auxquels s'ajouteront plus de 900 000€ d'ici 2019. C'est un enjeu majeur pour diminuer nos volumes d'ordures ménagères et atteindre les objectifs fixés par l'Etat et l'Europe, objectifs que nous souhaitons et devons atteindre.

Elu majoritaire du Grau du Roi, je reste au diapason de mon groupe. En toute cohérence, je déplore la situation présente et la nouvelle mouture de la section d'investissement, alors même que la seule correction relevée porte atteinte au véritable projet d'intérêt général que nous portons. Je rappelle ici que nous comptons proposer un nouveau procédé de collecte de nos colonnes d'apport volontaire. Nous souhaitons garder la pleine maîtrise de nos circuits de collecte afin d'optimiser le service rendu en internalisant cette tâche. Vous avez souhaité abandonner ce projet d'intérêt général et retirer le matériel roulant nécessaire au budget d'investissement. Le contribuable appréciera...

Je rappellerai simplement quelques chiffres : Le coût de ce service est aujourd'hui réalisé par notre prestataire pour 513€ la tonne alors que nous proposons une solution réduisant ce coût à 263€ sur les Emballages Ménagers Recyclables. Soit 49% d'économie. Sur les volumes actuels, nous passons de 137.000 euros à 98.000 euros. Soit une économie annuelle de 39.000 euros. Elus et contribuables retiendront ces éléments pour le marché que nous devons nécessairement passer dans les mois qui viennent.

Je reviendrai sur un autre chiffre : Nous avons adopté le 23 Mars un taux de TEOM à 9,20%, que nous avons fixé sur la valeur la plus basse de nos trois communes. Précisons que la capacité à réduire ce taux de taxe pour la majeure partie de nos usagers n'était possible que si nous en avions les moyens. Or, force est de constater que la saine gestion du service environnement, ses efforts constants en recherche d'économies, en recherche d'optimisation du service rendu, en recherche de soutiens financiers, nous permettent aujourd'hui d'afficher le taux le plus bas du secteur.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillers,

Mesdames et messieurs du public ici présent, contribuables de notre territoire,

Je vous remercie de l'attention que vous avez pu porter à mes propos.»

Arrivée de Mme Sabine ROUS

M. Robert CRAUSTE, Vice-Président, souhaite faire une déclaration : « Je persiste et je signe une deuxième fois. Le vote défavorable lors de sa première présentation était justifié par un manque d'éléments lors du DOB permettant d'apprécier là où le budget proposé nous mène à moyen terme, quels sont le poids de l'endettement, les marges de manœuvre, l'évolution de l'autofinancement donc la capacité à investir sainement... ? »

M. Laurent PELISSIER, Président, rétorque qu'il aurait dû poser ses questions bien avant comme par exemple lors de la séance du conseil du 25 janvier 2016.

M. Robert CRAUSTE poursuit « En analysant le budget proposé, on comprend mieux que ces éléments n'aient pas été présentés car ils sont inquiétants pour l'avenir et posent de sérieuses questions dès maintenant.

Si on examine le solde de gestion courante donc la différence entre les recettes de gestion courante et les dépenses de gestion courante, on passe de + 539 000€ au BP 2015 à - 144 000€ au BP 2016, une dégradation de 683 000€ qui nous amène en négatif et c'est très inquiétant car c'est ce solde qui détermine la capacité d'autofinancement courante de la Communauté de Communes. Celle-ci est passée dans le rouge ; cela veut dire que la Communauté de Communes ne génère même pas de quoi rembourser l'annuité de la dette qui représentera quand même 2 568 000€ en 2016.

Le solde des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement apparaissent en déficit de 769 000€, la section de fonctionnement n'est équilibrée que par l'excédent reporté des années précédentes et ce qui apparaît comme un autofinancement n'est pas la résultante des crédits de l'exercice, la tendance est donc mauvaise. Plus grave encore mais qui est la résultante de

ce qui précède et pose un problème sérieux de régularité du budget, le montant de l'emprunt proposé pour l'année 2016, 3 222 000€, est supérieur au montant des nouveaux travaux prévus pour l'année 2016 soit 2 589 000€.

Même en prenant les investissements reportés (qui en toute logique, puisqu'ils étaient prévus au budget 2015, devraient être financés par les excédents reportés), on aurait 3 716 000€ de dépenses réelles d'équipement avec au total 1 013 000€ de recettes d'investissement (hors emprunt) prévus. En toute logique, on ne devrait emprunter que la différence soit 2 703 000€ alors qu'on prévoit 3 222 000€ et cela s'explique par une situation dégradée et déséquilibrée. L'autofinancement brut (avant remboursement du capital de la dette) réel de l'exercice est négatif avec -769 089€. En reprenant les reports 2015 soit 2 217 592€, on fait apparaître un autofinancement de 1 448 503€ mais qui ne permet pas de couvrir le remboursement du capital de la dette puisque celui-ci est de 2 331 800€.

L'autofinancement net (après remboursement du capital de la dette) réel à l'exercice est négatif de 3 100 889€ ! et même avec les reports de 2015, il reste négatif de 883 297€. Ce déficit de 883 297€ est couvert en partie par le report d'investissement de 2015 de 363 883€ mais il manque encore 519 414€.

On a vu plus haut que l'on prévoyait d'emprunter 3 222 000€ alors que le besoin de financement de l'équipement est de 2 703 000€. On comprend bien que la différence soit 519 000€ sert en fait à rembourser de l'emprunt.

C'est fondamentalement inquiétant car malsain. L'emprunt soit servir à investir pas à combler un budget totalement déséquilibré. Comment le budget sera équilibré l'an prochain une fois les réserves consommées, sans autofinancement ? Voilà ce qui justifie que ce budget ne puisse être voté en l'état. Ma demande n'a rien de politique et est strictement animée par l'intérêt général de notre territoire. »

M. Léopold ROSSO, Vice-Président, demande une suspension de séance.

Avant cela, M. Laurent PELISSIER, Président, souhaite répondre à M. Robert CRAUSTE « Vous avez intrigué ces dernières heures pour semer le doute. Je suis ravi que vous vous soyez enfin penché sur le budget. Effectivement, il existe un déficit entre les dépenses réelles et les recettes réelles mais aussi un excédent de 2 200 000€ contre 1 100 000€ l'année dernière. En 2015, ce budget avait été voté à 7 800 000€. Or, 6 870 277€ ont été dépensés. De ce fait, un dégagement de près d'1 million d'euros a pu être fait. Ce budget qui est prévisionnel, recherche avant tout l'intérêt général.

Vous avez brillé par vos absences lors des dernières réunions de préparation budgétaire. Rien n'a été caché et tous les élus ont été conviés. Sur 5 réunions que j'ai initiées, M. le Maire du Grau-du-Roi, vous nous avez honoré de votre présence seulement à une. Votre 1er adjoint a aussi été présent 1 fois. Votre fidèle colistier, Olivier PENIN, Vice-président auquel j'espère vous accordez toute confiance, a suivi tout le processus d'élaboration budgétaire avec certainement un reporting circonstancié.

La confiance, pour l'instant, c'est tout un territoire qui l'a perdue à l'endroit d'un Vice-président qui s'inscrit délibérément dans une démarche CONTRE l'intercommunalité ; stratégie inconsciente et tactique uniquement politicienne. Pour votre attitude irresponsable depuis 15 jours, vous vous plantez une épine dans le pied : les travaux du self du Repausset au Grau-du-Roi interrompus à cause de vous, les travaux de la base nautique au Grau-du-Roi interrompus à cause de vous, les travaux du quai des Croisades à Aigues Mortes interrompus encore à cause de vous. J'en appelle à un sursaut des membres de cette assemblée, à faire preuve de responsabilité vis-à-vis de la population de ce territoire prise en otage. J'en appelle à la raison.

J'aurais aimé penser que le bon sens et l'intérêt général, à trois communes, pouvaient nous dispenser de postures idéologiques malgré l'introduction par votre ami, Manuel Valls, d'une dose d'opposition issue de chaque commune au sein des organes délibérants de chaque intercommunalité. Force est de constater que les rapports de force idéologiques nous rattrapent toujours. Je le regrette mais j'en prends acte.

Ces budgets 2016 de l'avis de tous ceux (à l'exception peut-être de vous) qui ont pris la peine de participer à ces nombreuses réunions préparatoires sont bons, équilibrés pour le territoire. Des résultats 2015 doublés par rapport à 2014, un transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement plus important qui nous permet d'envisager une véritable politique d'équipements structurants pour nos 3 communes, une baisse de l'impôt sur notre territoire ont donc pu être décidés. Et ce, malgré le contexte décidé par le gouvernement dont vous soutenez la politique, M. le Maire, qui consiste à baisser de manière drastique les dotations aux collectivités territoriales et donc à réduire l'investissement avec une ampleur importante. Vous préférez sacrifier cela au bénéfice d'une stratégie individuelle qui n'a pour objectif que de satisfaire votre ego et tenter de vous repositionner pour les échéances futures. Je ne laisserai pas sacrifier les intérêts communautaires sur l'autel de votre ambition personnelle. Les objectifs fixés depuis 2014 sont atteints : les recrutements n'ont été réalisés qu'en remplacement des départs, aucune création de poste supplémentaire.

Le blocage du budget prévisionnel 2016 que vous avez appelé de vos vœux lors du conseil communautaire du 23 mars a des incidences importantes sur l'avancement de nombreuses opérations menées par la Communauté de communes Terre de Camargue et je le répète afin que tous les membres de cette assemblée vote en responsabilité.

Et je ne parle pas des subventions aux associations locales prévues au budget : Les Nautiques, Delta FM, Le club de foot.

En tout état de cause, la CCTC est compétente sur un territoire. Elle travaillera sur son intégralité sans tenir compte des comportements des uns et des autres.

Vous qui semblez apprécier les fables de Jean de la Fontaine, M. CRAUSTE, je vous invite à lire cette dernière, moins connue : Le loup plaidant contre le renard, par devant le singe. Vous êtes monsieur ce soir, à la fois le loup et le singe. »

M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président, souhaite revenir sur le terme d'intrigue employé au début de l'intervention de M. le Président car il ne doit avoir aucune confusion. Nous ne devons pas rentrer dans un procès d'intention. Les élus d'Aigues-Mortes à la demande des élus majoritaires de Le Grau-du-Roi, ont rencontré M. le Maire et son 1^{er} adjoint afin de débattre sur deux points. A la suite de cet entretien qui s'est conduit de façon saine et sereine, M. Pierre MAUMEJEAN a appelé immédiatement le Directeur Général des Services de la CCTC pour obtenir des éclaircissements. Il a pu y répondre en partie mais il manque des précisions sur l'excédent et les emprunts.

M. Laurent PELISSIER, Président, s'étonne que l'année dernière le budget ait été voté avec ce même recours à l'emprunt et qu'aucun membre n'ait fait de remarque.

M. Robert CRAUSTE, Vice-président explique qu'il ne faut pas persister. Les emprunts ne doivent pas combler un déficit de la section d'investissement mais bien à financer des investissements.

M. Laurent PELISSIER précise que cet emprunt est intégralement remboursé dans l'année. Il rappelle que la CCTC arrive à la fin d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) s'étendant sur la période 2008-2015 incluse. Le rapport provisoire de la CRC, qui maîtrise parfaitement les règles budgétaires, ne fait aucune remarque sur l'exécution.

M. Arnaud FOUREL illustre les inquiétudes de certains membres en donnant quelques chiffres. En 2014, le déficit réel était de 410 300€, en 2015 de 90 338€ et en 2016 de 769 089€. La CCTC inscrit son déficit dans une phase ascendante. Comment stopper cette hémorragie ? Une réduction des dépenses de fonctionnement serait-elle la solution ?

M. Laurent PELISSIER, Président, explique qu'il s'agit d'une question d'ordre politique. Il conviendra à cette assemblée d'en décider. Il ne souhaite pas que la réponse passe par une augmentation de la fiscalité. Il rappelle que l'excédent reporté en 2014 était de 1.1 million, en

2015 de 2.2 millions d'euros qui se retrouvent en section de fonctionnement pour ainsi permettre de couvrir le solde de fonctionnement réel de 769 089€.

En 2015, le chapitre 11 s'élevait à 7 800 359€. Seuls 6 800 000€ ont été dépensés permettant de dégager un excédent fruit du travail quotidien mené avec une attention particulière par les services de la CCTC. Le prévisionnel n'est pas le réalisé.

M. Robert CRAUSTE, Vice-président, insiste sur le fait que le rapport d'orientation budgétaire est insuffisant et ne permet pas de se projeter. Il a fallu avancer des analyses contradictoires pour obtenir des éléments.

M. Laurent PELISSIER, réitère ses propos. Il suffisait de poser ses questions lors des réunions de préparation.

M. Jean-Paul CUBILIER s'étonne que le chantier du Repausset Levant, présenté comme arrêté, soit toujours en activité. Il demande à ce que les votes de ce soir se tiennent à bulletins secrets.

Mme Marilyne FOULON, Vice-présidente trouve la situation ridicule et demande à ce que chacun assume ses choix. D'autres membres la rejoignent dans son point de vue. Pour Messieurs Claude LAURIE et Léopold ROSSO, Vice-présidents, le comportement de certains est immature et irresponsable.

M. Laurent PELISSIER ajoute que le vote à bulletins secrets peut entraîner des erreurs.

M. Jean-Paul CUBILIER estime que chacun est libre de faire ce qu'il veut.

A la demande de M. Léopold ROSSO, Vice-président, la séance est suspendue de 18h45 à 19h00.

Objet : Approbation du budget primitif 2016 – budget « Principal » - N°2016-04-27

La réglementation impose un vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et, par opération en ce qui concerne la section d'investissement.

Au regard de ces prescriptions, Laurent PELISSIER invite les membres de l'Assemblée du Conseil Communautaire à se reporter au budget principal, section de fonctionnement et d'examiner dans un premier temps les dépenses. Le vote s'effectuera chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses Chapitre 011 : 8 106 499.00€

Le Conseil Communautaire procède au vote du chapitre 011 du présent budget primitif 2016 du Budget « Principal ». Ce vote a lieu à bulletins secrets à la demande du tiers des membres présents (10). Trois membres ne souhaitent pas prendre part au vote : M. Cédric BONATO, Mme Rachida BOUTEILLER et M. Fabrice LABARUSSIAS.

Chaque membre est invité à inscrire en toutes lettres sur papier blanc son vote à savoir : POUR ou CONTRE. Toute autre inscription sera considérée comme un vote nul.

Résultats du vote :

- **Chapitre 011 :** **rejet par 14 CONTRE, 13 POUR, 1 ABSTENTION et 1 NUL**

A la suite des résultats de ce vote, M. Laurent PELISSIER, Président, décide de mettre fin à la séance.

La séance est levée à 19h25.

Laurent PELISSIER
Président

